

RAPPORT DU CAMEROUN
REUNION DU COMITE TECHNIQUE CMS DE KIGALI

ANNEXE I : SYNTHESE DES ACTIONS PROGRAMMEES
EN 2011 (PTA 2011)

Le programme 2 « **Aménagement et valorisation de la faune et des aires protégées** » comprend six (06) axes d'activités ou actions bénéficiant d'un budget total alloué pour l'année 2011 d'un montant de cinq milliard quatre cent cinquante deux millions trois cents vingt mille (5 452 320 000) francs CFA, toutes sources confondues.

La synthèse des activités et le budget associé par actions se présente comme suit :

1 - Sécurisation et aménagement des aires protégées:

1.1 - Créer de nouvelles aires protégées ;

1.2 - Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement des Aires Protégée ;

1.3 - Assurer le suivi des cahiers de charge des ZICs ;

1.4 - Acquérir des équipements ;

1.5 - Sécuriser/ Immatriculer les aires protégées ;

1.6 - Signer des Accords cadre / Conventions de Gestion des AP transfrontalières ;

1.7 - Elaborer et mettre en œuvre les plans de gestion des autres sites de conservation et des zones d'intérêt ;

1.8 - Aménagements des édifices ;

2 - Gestion participative et Valorisation de la faune et des aires protégées : 505 000 000,00 F.CFA

2.1 - Elaborer les textes législatifs et juridiques :

2.2 - Promouvoir l'implication des populations rivéraines à la gestion des aires protégées ;

2.3 - promouvoir la gestion communautaire de la faune dans les zones périphériques des aires protégées ;

2.4 - Promouvoir les partenariats entre l'administration, les communes et les populations locales ;

2.5 - Recherche les axes de formalisation et rentabilisation du commerce du gibier ;

2.6 - Développer et améliorer les initiatives d'écotourisme ;

2.7 - Promouvoir les initiatives de Game-farming ;

2.8 - Développer des mécanismes de gestion des conflits hommes-animaux ;

2.9 - Suivre et mettre en œuvre les activités de la CITES ;

3 - Connaissance de la ressource et Suivi écologique 1 000 000 000 F.CFA

3.1 - Réaliser les inventaire de reconnaissance dans les aires protégées ;

3.2 - Mettre en place le MIS et entretenir une banque de données sur la faune et les aires protégées ;

3.3 - Exécuter et harmoniser le MIS par ECOZONE ;

3.4 - Conduire les études relatives au statut des espèces phares dans et autour des aires protégées et leur ;

3.5 - Développer les infrastructures de recherche dans les aires protégées ;

4 - Mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte anti braconnage : 1 196 500 000 F.CFA

4.1 - Mener des opérations de lutte anti braconnage, les opérations coup de poing et de patrouille ;

4.2 - Promouvoir des alternatives de la viande de brousse ;

4.3 - Poursuivre les activités de sensibilisation de la loi et de la stratégie de lutte anti-braconnage ;

4.4 - poursuivre l'enseignement de la législation forestière et faunique dans les grandes écoles ;

4.5 - Instruire et suivre les contentieux devant les tribunaux ;

4.6 - Organiser les opérations coup de poing et de patrouille dans les régions ;

4.7 - Organiser les Opérations de coup de poing et de patrouille dans les Délégations Départementales ;

4.8 - Contrôle des activités(d'exploitation de la faune, paiement des redevances fauniques) des Brigades Provinciale ;

4.9 - Appui du MINFOF dans la lutte contre le braconnage.

5 - Développement institutionnel et financement durable de la faune et des aires protégées 1 436 000 000 F.CFA

5.1 - Créer et rendre fonctionnel une structure autonome de gestion de la faune et des aires protégées ;

5.2 - Créer un corps de personnel en charge de la gestion de la faune et des aires protégées ;

5.3 - Réviser la loi de 1994 ;

5.4 - Améliorer les mécanismes de financement et de mobilisation de ressources ;

5.5 - Acquérir la logistique nécessaire à la Direction de la Faune et des Aires Protégées ;

5.6 - Suivi des activités de fonctionnement dans les jardins Zoologiques et Botaniques ;

5.7 - Suivi des activités de fonctionnement dans Parcs Nationaux ;

5.8 - Suivi et contrôle des activités des réserves de faune ;

5.9 - Suivi et contrôle des activités dans les Sanctuaires ;

5.10 - Suivi des activités dans les Unités Techniques Opérationnelles ;

5.11 - Elaborer et valider un nouveau texte sur la gestion des fonds spéciaux ;

6 - Formation et renforcement des capacités 315 000 000, F.CFA

6.1 - poursuivre le renforcement des capacités des acteurs
(administration, communes, populations locales) ;

6.2 - Organiser la formation diplômante ;

6.3 - Organiser la formation continue ;

6.4 - Assurer la formation des formateurs ;

6.5 - Renforcer et équiper les écoles de formation